

DEMANDEZ VOTRE PASS'SPORT 32 SAISON 2021/2022

Le Département du Gers souhaite favoriser la pratique sportive des gersois.es.

Si vous remplissez les critères ci-dessous, vous pouvez bénéficier d'une réduction sur le montant de la licence sportive de votre/vos enfant(s).

Si vous avez plusieurs enfants éligibles au Pass'Sport 32, vous pouvez photocopier ce document.

CONDITIONS :

- être bénéficiaire de l'allocation de rentrée scolaire,
- être scolarisé dans une école élémentaire (de CP à CM2) ou au collège,
- être gersois et pratiquer dans un club du Département,
- le club doit être affilié à une fédération sportive.

Ce dispositif s'adresse également aux personnes en situation de handicap, sans condition d'âge, ni de ressources (joindre justificatif).

DOCUMENTS À REMETTRE AU(X) CLUB(S) :

- cet imprimé
- copie de l'attestation de droits à l'allocation de rentrée scolaire 2021
- certificat de scolarité 2021/2022



CONTACT :

Direction des Dynamiques Associatives,
Culturelles et Participation Citoyenne
Service Sport et Jeunesse

**81, route de Pessan - BP 20569
32022 AUCH CEDEX 9
05 62 67 41 20 - sports@dgers.fr**

BON DE RÉDUCTION

**À valoir sur le montant de la licence sportive
de votre enfant pour la saison 2021/2022**

25€

ENFANT PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Établissement scolaire 2021/2022 :

Nom du club 2021/2022 :

REPRÉSENTANT LÉGAL

Je soussigné(e) (nom, prénom du représentant légal)

Domicilié(e) (adresse du représentant légal)

Tel : Certifie l'exactitude des renseignements fournis sur le présent document.

Fait à, le..... Signature du représentant légal (obligatoire)

**Signature du Président du club
et cachet du club**